

BALLENS Une solution écologique pour régler le problème des boues d'épuration sera bientôt testée. Une première.

Une roselière aux vertus nauséabondes...

24 Heures, 25.06.05

» L'interdiction prochaine (2006) d'épandre les boues d'épuration dans les champs permet à une nouvelle solution de voir le jour. Municipal à Pampigny et chef de projet dans un bureau d'ingénieurs à Morges, Didier Vignati promeut un système de séchage des boues sur lit de roseaux. Une expérience pilote va démarrer dans quelques mois à Ballens.

C'est un peu l'histoire d'un entêtement. Une opiniâtreté finalement couronnée de succès. Didier Vignati, municipal des eaux à Pampigny se bat depuis des années pour un système de séchage des boues d'épuration utilisé en France et en Allemagne. Au départ, un problème de coûts en relation avec la déshydratation des rejets de la step, à Pampigny: «Les prix augmentaient et je me suis mis à chercher sur le net.»

Quelques chevauchées de surf plus loin, l'édile découvre une technique au nom rocailleux: le phragmicompostage. En deux mots, la pratique consiste à déverser les rejets des steps sur un champ de roseaux qui va s'occuper de les sécher (lire encadré).

«Pendant deux ans je me suis battu pour convaincre les gens qui avaient affaire aux steps de s'intéresser à cette technique simple, économique et écologique», poursuit Didier Vignati. Au début, son idée est accueillie poliment. Mais il en faut plus pour décourager le municipal qui emmène régulièrement en France des responsables communaux et cantonaux visiter des sites.

Parti d'un élan civique («je devais montrer aux collègues cette solution finalement favorable au contribuable et au citoyen»), il finit par y voir un moyen de prolonger son activité professionnelle. Didier Vignati fonde alors une société individuelle et devient promoteur de ce qu'il tient pour la meilleure réponse à l'interdiction fédérale d'utiliser les boues comme engrais.

Aujourd'hui, sa croisade est en passe d'aboutir. La step de Ballens, coexploitée avec Berolle et Mollens s'est intéressée au processus. «Alors qu'au début personne n'y croyait, Ballens a répondu présent», se réjouit le municipal. Et maintenant plusieurs autres communes commencent à lever un sourcil vu l'urgence de trouver une solution à la fin de

l'épandage des boues.

Didier Vignati a désormais ficelé son projet et l'a soumis à Ballens ainsi qu'au Canton. A l'Etat, pas moins de trois services doivent donner leur accord: le Service des eaux, l'aménagement du territoire et la conservation faune et flore. Tous trois ont donné un préavis favorable. Au SESA (Service des eaux, sols et assainissement), l'ingénieur Etienne Ruegg relève que le procédé est intéressant, en particulier pour les petites stations, compte tenu de la surface que va occuper la roselière. «Nous aurons bientôt une séance de coordination entre les services de l'Etat et les responsables communaux», indique le fonctionnaire.

A priori, aucun des trois services ne voit d'obstacle à la mise sur pied du projet pilote. Restera encore l'étape de la mise à l'enquête qui, elle, met en jeu le bon vouloir des citoyens. Là encore, peu de risques de blocage, la roselière ne produisant pas d'odeurs et le terrain occupé se situant à bonne distance des habitations.

LISE BOURGEOIS

» UN PROCÉDÉ QUI JOUE SUR DIX ANS.

Digestion silencieuse

Avec la future interdiction d'épandre les boues, la première solution envisagée consiste à les faire sécher dans une centrifugeuse et à les envoyer ensuite se faire brûler dans les grands centres. Consommation d'énergie, dépense assez consistante pour acquérir (200 000 à 250 000 francs) ou louer l'appareil, nuisances liées aux transports: ces inconvénients sont évités par le phragmicompostage. En clair, il s'agit d'installer, sur une aire d'une dimension en rapport avec les nécessités des groupements de communes reliées aux steps, une plantation de

roseaux sur un lit de gravier et de terre arable. Les boues très humides y sont déposées pour dix à douze ans. Elles vont sécher, se minéraliser et se transformer en humus. La décomposition a l'avantage de pouvoir se faire naturellement, sans ajout de flocculant.

Le volume qui pourra ensuite partir pour l'incinération sera amoindri de 80% par rapport à celui du départ. Selon Didier Vignati, l'installation ne distille pratiquement aucune odeur. Enfin, son coût est inférieur de quelque 100 000 francs par rapport à la solution de la centrifugeuse.

L. BS